

Chiffre du mois

3,3 %

c'est la hausse de la production manufacturière enregistrée au 3^e trimestre 2009.

Au 2^e trimestre 2009, elle avait progressé de 0,6 %. (Source : INSEE)

Site du mois

www.entreprise-et-design.fr

Le site Internet de la DGCIS dédié au design. Pour informer les chefs d'entreprise sur les atouts du design et les accompagner dans leurs démarches, le site met à disposition de nombreux témoignages vidéo, des fiches pratiques ainsi que les contacts utiles.

Dossier

Le design : un atout pour les PME



Par Jean-François Serre
 Chef du bureau du design
 et de la création à la DGCIS

Peu connu, voire perçu comme superflu, le design n'a pas encore trouvé sa place au sein des PME/PMI françaises. Une minorité d'entre elles ont déjà fait appel à un designer alors qu'en Suède, par exemple, une large majorité de PME/PMI a franchi le pas ; c'est pourtant un facteur de compétitivité important. Face à cette situation, la DGCIS lance un dispositif pratique d'information et de promotion du design (site Internet, ateliers de sensibilisation, etc.). Objectif : faciliter l'accès à l'énorme potentiel du design en termes d'innovation et de compétitivité et contribuer, de manière large, à sa diffusion dans l'économie. Explications.

Le design peut se définir comme une démarche d'innovation fondée sur la recherche d'un avantage comparatif autre que le prix. Autrement dit, il consiste à mener une réflexion globale sur un produit ou un service, afin de développer des caractéristiques innovantes sur le plan ergonomique, esthétique et fonctionnel. Principal objectif : créer des objets et des usages différents, attractifs, susceptibles de séduire les consommateurs et de s'imposer sur un marché mondial de plus en plus concurrentiel. Par ailleurs, des éléments tels que les contraintes de l'entreprise, la nécessité de standardiser les process ou d'économiser les matières premières peuvent également entrer en ligne de compte. En ce sens, le design constitue un levier performant de rationalisation de la production.

« Le design constitue un facteur de différenciation, de rationalisation et d'innovation »

Un investissement payant

Contrairement à une idée reçue, les designers ne sont pas hors de portée des PME/PMI. En règle générale, le coût d'une démarche de design varie entre 0,01 % du prix de revient d'un produit, dans le cas d'une production en grande série, à 1 % pour une production en petite série. Le retour sur investissement est, quant à lui, rapide. Selon une étude récente, 20 % des PME/PMI ayant eu recours au design l'estiment inférieur à un an, et 65 % inférieur à trois ans.

Sur un plan immatériel, le design constitue par ailleurs un excellent vecteur d'image. En effet, un produit « bien designé » laisse transparaître le supplément d'âme de l'entreprise (vision, valeurs, histoire, etc.) et contribue à asseoir son positionnement et à renforcer la relation entretenue avec le consommateur. De manière

plus anecdotique, l'association avec un designer reconnu peut être, pour une marque, l'occasion d'une envolée de notoriété et ouvrir des portes sur de nouveaux marchés, y compris à l'international.

Un site Internet dédié au design

Afin d'aider les entreprises à mieux appréhender les atouts du design, la DGCIS a conçu et lancé un site Internet (www.entreprise-et-design.fr) le 23 octobre dernier. Témoignages de chefs d'entreprises, débats entre les acteurs du secteur, interviews d'experts, renseignements pratiques, contacts utiles et liens, FAQ... Le site aborde l'ensemble des thématiques avec une pluralité de points de vue et propose de nombreux contacts utiles pour accompagner les entreprises dans leur projet. →

Actualités

→ Lancement des États généraux de l'industrie

Lancés le 15 octobre, les États généraux de l'industrie (EGI) ont vocation à recueillir de manière participative, jusqu'en février 2010, l'ensemble des idées et propositions sur lesquelles devront s'appuyer les futures réformes. Pilotés par les préfets de région, les ateliers se dérouleront de novembre 2009 à février 2010 dans 22 régions métropolitaines et rassembleront différents acteurs locaux. Le Comité national des États généraux de l'industrie (CNEGI), installé le 2 novembre dernier par le ministre chargé de l'Industrie, Christian Estrosi, a pour mission d'orienter et de coordonner leurs travaux, puis d'en réaliser la synthèse.

📍 www.etatsgeneraux.industrie.gouv.fr

→ Accès au crédit

La loi n°2009-1255 du 19 octobre 2009 tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises et à améliorer le fonctionnement des marchés financiers a été publiée. Elle renforce les obligations de transparence des établissements financiers et conforte la faculté des entreprises à obtenir des informations sur les décisions des banques qui les concernent (notation, évolution des crédits accordés, diminution des lignes d'encours, etc.).

📍 www.legifrance.gouv.fr

→ Application du statut d'auto-entrepreneur dans les DOM

L'article 9 de la loi n°2009-1255 étend le dispositif du bénéfice du régime de l'auto-entrepreneur aux bénéficiaires de l'aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise (ACCRES) dans les DOM.

📍 www.legifrance.gouv.fr

→ Renforcement du bilan des PME

Le 5 octobre, le président de la République Nicolas Sarkozy a présenté un plan de 2 Mds€ qui permet la distribution de produits financiers de haut de bilan. Oséo mobilise 1 Md€ sous la forme de prêts participatifs, prêts de longue durée, de 5 à 7 ans, sans garantie, à remboursement différé. Ils sont destinés aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire (jusqu'à 5000 salariés), indépendantes, qui ont besoin de renforcer leur haut de bilan par un apport de quasi fonds propres. Le FSI propose des produits efficaces, comme l'obligation convertible « OC+ » et le Fonds de consolidation et de développement des entreprises, une solution en fonds propres pour les entreprises en médiation de crédit.

📍 www.oseo.fr

📍 www.fonds-fsi.fr

@ laurent.micheaud@finances.gouv.fr

De nouvelles actions à l'horizon 2010

La DGCIS proposera, dès le 1^{er} trimestre 2010, des ateliers de sensibilisation au design, afin d'informer et d'accompagner par des professionnels les entrepreneurs sur un plan pratique et méthodologique. Par ailleurs, une étude concernant l'économie du design est actuellement en cours afin de dresser un panorama d'ensemble du secteur et de mesurer précisément l'impact du design sur les performances de l'entreprise. Ces résultats seront publiés au premier trimestre 2010. Un outil d'information et de sensibilisation qui répond à une ambition majeure : donner une vision globale et diversifiée du design et de ses enjeux ; amener les entreprises à s'approprier le design et à l'utiliser.

@ Contact DGCIS : jean-francois.serre@finances.gouv.fr

Les aides publiques en faveur du design

De nombreuses aides financières existent pour rapprocher le monde du design de celui des PME/PMI. Il s'agit notamment des aides à l'innovation d'Oséo, des aides au recrutement des régions, des conventions recherche pour les techniciens supérieurs, etc. Différents organismes (Agence pour la promotion de la création industrielle, Institut français du design, Dire/Directe, etc.) sont à disposition des entreprises pour les orienter vers le dispositif la plus adapté à leur projet.

📍 La rubrique www.industrie.gouv.fr/creation/sommaire.html

📍 Le site www.entreprise-et-design.fr



Interview **Alain Cadix** - Directeur de l'ENSCI - Les Ateliers (École nationale supérieure de création industrielle)

« Le designer, un acteur stratégique de la compétitivité des entreprises »

Le designer, un créatif uniquement préoccupé de questions d'ordre esthétique ? Halte aux idées reçues ! Le design est devenu une discipline hautement stratégique et un métier aux multiples facettes en prise avec les mutations de la société.

Sur quels principes la formation de l'ENSCI repose-t-elle ?

Plus qu'un créatif ou un styliste, le designer est un professionnel de la création, qui travaille en équipe avec les autres métiers intervenant dans la conception des « objets », produits ou services. Il est au fait des tendances et des évolutions techniques : NTIC, nanotechnologies, biotechnologies, etc. Dans ce contexte, notre objectif est de former des designers industriels ouverts sur l'entreprise, l'économie et l'avenir de la société. Nous leur offrons donc une formation pluridisciplinaire, théorique et pratique : la moitié du cursus de formation est ainsi consacrée à la pratique du projet dans des ateliers, dirigés par des designers professionnels, souvent en partenariat avec une entreprise. Grâce à l'acquisition d'une culture générale, transversale et proche du terrain, nos étudiants intègrent le monde professionnel dotés de qualités importantes : l'esprit critique, le sens de la responsabilité, la capacité d'inventer des stratégies et d'animer des équipes, etc.

Quelle place le designer occupe-t-il au sein de l'entreprise ?

Aujourd'hui, le designer œuvre au cœur des processus de production. S'il est autonome dans son domaine, il exerce son métier en lien étroit avec les autres départements de l'entreprise : production, R&D, marketing. La proximité entre le designer et l'ingénieur n'a d'ailleurs jamais été aussi grande car, comme ce dernier, son travail est de plus en plus prospectif, c'est-à-dire orienté vers la recherche de solutions inédites.

Il cherche notamment à répondre aux nouveaux enjeux de la société : allongement de la durée de la vie, mobilité des personnes, nouvelles pratiques liées à l'usage d'Internet, etc. Par ailleurs, le designer est un acteur à part entière de la stratégie d'entreprise : il participe pleinement à la réflexion concernant la pérennité, la rentabilité et la compétitivité de celle-ci.

Qu'en est-il du design ?

Longtemps, le designer a conçu des produits aux formes extrêmement variées, des objets, des espaces, etc. Aujourd'hui, il imagine également des services, des systèmes, c'est-à-dire les formes de la vie sociale, les contours des gestes du quotidien. Le fort développement des technologies numériques a entraîné celui du design de services : il s'agit de la conjonction entre le design du matériel (celui de l'automate, de l'écran tactile) et le design de l'immatériel (celui de l'information) dans le but de favoriser l'optimisation des services. Le travail du designer s'apparente alors à celui de l'anthropologue : c'est en observant les usagers et les utilisateurs, leurs pratiques dans leur « cheminement » quotidien, qu'il entretient le terreau de la création. Il repère les anomalies et les obstacles dans le parcours des individus et les transforme en opportunités d'innovation par le design d'objets adéquats.

📍 Le site de l'ENSCI - Les Ateliers : www.ensci.com

Actualités

→ Extension à l'export des dispositifs CAP et CAP+

Créés en décembre 2008, les dispositifs d'assurance crédit à court terme CAP et CAP + ont pour objectif de résoudre les difficultés rencontrées par les entreprises faisant face à une diminution des encours d'assurance-crédit garantis. Le 13 octobre dernier, la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi Christine Lagarde et la secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur Anne-Marie Idrac, ont annoncé l'extension de ces dispositifs à l'export, qui jusqu'à présent n'était pas concerné. À noter que CAP et CAP + EXPORT sont commercialisés par les assureurs-crédits habituels des entreprises.

📍 www.economie.gouv.fr

→ Le Programme France

UBIFRANCE, les chambres de commerce en France et à l'étranger, SOPEXA, ADEPTA... organisent chaque année, avec le soutien de l'État, un certain nombre d'opérations d'accompagnement des entreprises à l'étranger. Désormais, l'ensemble de ces initiatives est regroupé sous une même bannière : le Programme France. Dévoilé le 13 octobre dernier par Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur, ce dispositif a pour avantage de permettre aux entreprises d'accéder à un programme d'actions unique. Publié sur le site Internet d'UBIFRANCE, il recense, pour 2010, plus de 1 100 opérations à travers le monde (salons internationaux, partenariats technologiques, rencontres B to B, etc.).

📍 www.ubifrance.fr/agenda

→ Assises de la francophonie économique

Le 3 octobre, Christian Estrosi, ministre chargé de l'Industrie, a participé aux assises de la francophonie économique, organisées par le Forum Francophone des Affaires (FFA) à l'École supérieure des affaires de Beyrouth. Créé en 1987 lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement francophones, le FFA est un vaste réseau mondial d'entreprises et la seule organisation économique agréée auprès de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) pour faciliter le développement des relations et des échanges entre acteurs économiques publics et privés. Il apporte aux entreprises son assistance dans leur recherche de contacts, de partenaires, d'outils de financement ou d'appui à l'investissement.

📍 www.ffa-int.org

@ contact@ffa-int.org

Interview **Gérard Laizé** - Directeur de VIA

« VIA, un centre de recherche et développement spécialisé dans le design »

L'association VIA, Valorisation de l'Innovation dans l'Aménagement du cadre de vie, a été créée en 1979 sous l'impulsion du ministère de l'Industrie et du Comité de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois (CODIFAB) pour promouvoir l'expertise française en matière de design d'ameublement. Conseiller les industriels dans la conceptualisation des objets du quotidien d'aujourd'hui et de demain tout en soutenant les projets des designers professionnels, telle est sa vocation. Retour sur un programme d'actions innovant, qui favorise les rencontres entre designers et fabricants, aujourd'hui incontournables.

Quelles sont vos principales missions ?

Valoriser la créativité, et particulièrement dans l'industrie du « cadre de vie » (ameublement, luminaire, arts de la table, décoration etc.), suppose d'opérer d'une manière transverse, en amont et en aval. VIA finance les projets de jeunes designers, les accompagne dans le développement de ces projets et, surtout, les met en contact avec les fabricants en demande. VIA se positionne également en tant qu'observatoire des grandes évolutions sociétales, une mission nécessaire pour déterminer les tendances et les besoins nouveaux en termes de produits et d'aménagements. Enfin, nous exerçons un rôle de consultant auprès des entreprises désireuses de répondre au mieux aux exigences de leurs publics ou de se développer.

PME, industriels ou artisans de l'ameublement, pourquoi font-ils appel à VIA ?

Pour être au plus près des tendances tout en se démarquant sur le marché, surtout depuis le début de la crise, les fabricants français ont bien conscience qu'il est indispensable d'entrer dans une démarche d'innovation. Le design d'ameublement bénéficie d'un capital image très important : c'est pourquoi les entreprises souhaitant s'engager dans un programme de création se tournent spontanément vers nous.

Comment intervenez-vous auprès des entreprises ?

VIA est le seul organisme qui offre une aide à chaque étape du processus de création : il fonctionne comme un centre de recherche et développement. Quelle que soit la problématique du fabricant, réactualiser des produits existants, créer de nouveaux produits, valoriser la présentation des produits dans les salons ou les catalogues, etc.,

nous lui proposons une stratégie de repositionnement rationnelle, ciblée selon ses besoins et son identité de marque. Nous coordonnons le projet jusqu'à sa mise en application. Les contraintes de ce dernier identifiées, nous procédons à la rédaction d'un cahier des charges de création, le présentons aux designers sélectionnés selon leur adéquation avec le positionnement de la marque puis lançons l'étude. Si nous sommes sollicités en tant qu'experts en design, nos réponses sont personnalisées : nous travaillons en binôme avec les professionnels, nous réfléchissons ensemble !

Domovision, dynamiser le marché français du meuble

Lancé par VIA en 2006, Domovision est un outil de formation individuelle ou collective spécialement conçu pour les professionnels de l'ameublement : industriels, distributeurs, designers qui souhaitent intégrer les facteurs d'évolution du moment dans leurs stratégies de développement et anticiper les attentes du marché. Ces fiches opérationnelles, orientées comportement des consommateurs et problématiques des métiers du cadre de vie, se veulent une radioscopie de la société et la projection des tendances à venir. L'objectif : permettre aux entreprises de repenser leur offre selon les facteurs économiques, culturels, scientifiques du moment.

📍 Le site de VIA : www.via.fr

📍 Le site du CODIFAB : <http://codifa.fr>

→ 8 M€ alloués à 5 territoires français

Le ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire Michel Mercier, le ministre chargé de l'Industrie Christian Estrosi et le secrétaire d'État chargé de l'Emploi Laurent Wauquiez ont annoncé le prêt de 8 M€ à cinq nouveaux territoires connaissant des difficultés économiques. La Vallée de la Maurienne (Savoie), le Bassin d'emploi d'Orange et de Malaucène (Vaucluse), le Territoire du sud Vendée (Vendée) et les Zones d'emploi du sud Oise (Oise) et de Beauvais (Oise) rejoignent ainsi les 24 autres territoires français bénéficiant de prêts bonifiés sans garantie attribués par le FNRT et gérés par Oséo.

@ caroline.wallet@territoires.gouv.fr

@ yan.rovere@finances.gouv.fr

→ 4^e CSIS : des mesures en faveur des biotechnologies

Avec un chiffre d'affaire de respectivement 47 et 20 Mds€, les industries du médicament et de la technologie médicale constituent deux secteurs stratégiques pour la France. Lors du 4^e Conseil stratégique des industries de la santé (CSIS), le 26 octobre, le gouvernement et les industriels de la santé ont proposé plusieurs mesures visant à renforcer la compétitivité française, notamment dans le domaine des biotechnologies. La création d'un fonds d'investissement doté de 130 M€, financé en partie par le FSI, a été annoncée ; ce fonds sera dédié au développement des entreprises de biotechnologies. Les industriels se sont engagés à doubler leurs investissements destinés à la recherche partenariale, pour atteindre un montant de 62 M€ pour 2012. En parallèle, pour maintenir sur le territoire européen la fabrication

de spécialités pharmaceutiques ainsi que les médicaments génériques, les accords entre entreprises titulaires de droits de propriété intellectuelle et sous-traitants seront encouragés. Enfin, le dispositif français en matière de répression des trafics de contrefaçons va être dynamisé, avec la création d'un réseau professionnel de renseignement et d'investigation, à même d'orienter les opérations douanières de contrôle et de saisie.

📍 www.elysee.fr

@ daniel.vasman@finances.gouv.fr

Agenda

23&24/11/09

→ 31^e Journées nationales des centres de gestion agréés

Dirigeants d'entreprise, élus et collaborateurs de centres de gestion agréés (CGA), spécialistes des TPE et invités prestigieux se retrouveront pour 48 heures d'échanges à Marseille, au palais du Pharo. Fil conducteur de cette nouvelle réflexion collective : les atouts stratégiques des CGA pour optimiser la compétitivité des petites entreprises françaises. Moments clés à ne pas manquer : le rendez-vous autour de Jacques Marseille, historien de l'économie, qui valorisera les atouts de la France face à la crise (23/12) ; la remise des 15^e Trophées des ailes de la TPE (23/12) ; la conférence pratique d'Agnès Bricard et Stéphane Biarreau sur l'ouverture des marchés publics aux TPE (24/12).

🌐 www.fcga.fr

26/11/09

→ Premières rencontres de SUSCHEM France

Le 26 novembre prochain, Christian Estrosi, ministre chargé de l'Industrie, inaugurerà les premières Rencontres de SUSCHEM France. Elles auront lieu au siège d'Oséo, à Maisons-Alfort. Cette manifestation, par le biais de rencontres et de tables rondes avec des experts, vise à former et informer industriels et institutionnels sur les enjeux de la chimie durable. Un bilan des initiatives et des projets de SUSCHEM France sera également proposé au public. Les inscriptions sont ouvertes sur le site de l'Union des industries chimiques.

🌐 www.uic.fr

@ louis.trepied@finances.gouv.fr

02/12/09

→ Journée du passeport pour l'économie numérique

La Journée du passeport pour l'économie numérique aura lieu au centre Pierre Mendès-France, à Bercy. Elle sera l'occasion de présenter les modules de formation à l'informatique et à l'Internet mis à disposition des petites entreprises par Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé des PME.

🌐 www.econumerique.pme.gouv.fr

@ thierry.mahler@finances.gouv.fr

3/12/09

→ Colloque sur la filière cuir

Organisé par la DGCIS à la Maison de la RATP, cet événement permettra de dresser le bilan de la filière cuir, à la suite de la publication du rapport Couture-Reille. La journée se poursuivra par deux tables rondes autour de thèmes stratégiques comme l'innovation, la création, le marketing, la performance industrielle, l'international ou le développement durable, afin d'identifier les actions à mener à court et moyen terme pour renforcer la compétitivité de la filière.

🌐 www.ctc.fr

@ emilie.piette@finances.gouv.fr

7&8/12/09

→ Rencontres ITER

Les rencontres d'affaires nationales ITER auront lieu les 7 et 8 décembre au centre de congrès d'Aix-en-Provence puis sur le site ITER, en présence du ministre chargé de l'Industrie, Christian Estrosi. Elles permettront aux entreprises de nouer des contacts avec les grands donneurs d'ordres industriels du nucléaire.

🌐 www.rencontresnationalesiter.com

@ sabine.portier@paca.pref.gouv.fr

19 au 26/12/09

→ Semaine nationale de la création d'entreprise

La 8^e édition de la Semaine nationale de la création d'entreprise, organisée par l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), ponctue le tour de France engagé sur le thème de la transmission d'entreprises par Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé des PME. Des salons, forums, portes ouvertes, tables rondes, visites d'entreprises et rencontres avec les conseillers CMA autour de la création/reprise d'entreprise seront organisés dans toute la France.

🌐 <http://creation-reprise.artisanat.fr>

@ plaisance@apcm.fr

Publications

→ 4 pages de la DGCIS

Septembre 2009

La production industrielle française se redresse au deuxième trimestre 2009 : les échanges extérieurs, les prix, les facteurs de production, les résultats détaillés

🌐 www.industrie.gouv.fr/p3e/conjoncture/note/4p_conj_sept09.pdf

→ L'effort financier de l'État en faveur des PME

Annexe au projet de loi de finances 2010 : la description, par ministère, des actions menées en faveur des PME, le montant des crédits budgétaires consacrés aux PME en 2008 et 2009, les prévisions 2009, les autres soutiens institutionnels, notamment ceux des organismes consulaires : CCI, CMA etc.

À télécharger sur le site du Forum de la performance publique.

🌐 www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2010/pap/pdf/Jaune2010pme.pdf

→ L'État au service des entreprises en difficulté

Rapport d'activité 2008 du CIRI : l'activité du CIRI en 2008, les interventions du CIRI depuis le début de la crise, l'activité des CODEFI en 2008. À télécharger sur le portail du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

🌐 www.economie.gouv.fr/services/rapog/Rapport_Ciri_2008_31.pdf

→ Logistique mutualisée : la filière « fruits et légumes » du MIN de Rungis

Étude prospective du Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (PIPAME) : la mutualisation du transport des fruits et légumes en zone urbaine dense entre grossistes et détaillants parisiens, les coûts logistiques au profit des acteurs de la filière et des consommateurs, la réduction des nuisances sur l'environnement.

🌐 www.industrie.gouv.fr/p3e/etudes/logistique_min/etudes4.php

→ Tableau de bord mensuel de l'industrie et de la consommation

Octobre 2009

🌐 www.industrie.gouv.fr/p3e/tableau_bord/ic/ic.php

→ Dossier mensuel de conjoncture industrielle

Septembre 2009

🌐 www.industrie.gouv.fr/p3e/conjoncture/dossier/fiches.php

Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services • 12 rue Villiot - 75572 Paris Cedex 12

Directrice de la publication : Caroline Leboucher

Contacts : murielle.pascal@finances.gouv.fr

bertrand.lacour@finances.gouv.fr

Photos : droits réservés • ISSN 1772-1407

Abonnement gratuit sur

www.industrie.gouv.fr/abonnementlettredgcis

Appel à projets

→ Nouvel appel à projets en faveur des grappes d'entreprises

Le 29 janvier dernier, Michel Mercier, ministre chargé de l'Aménagement du territoire, a lancé un appel à projets en faveur des grappes d'entreprises constituées principalement de TPE et de PME. Les grappes d'entreprises sont des regroupements, sur un territoire circonscrit, d'entreprises exerçant généralement dans un même domaine d'activité. Dotées d'une structure de gouvernance propre et d'une stratégie collective, elles constituent des espaces de mutualisation des moyens en termes de compétences, d'innovation, d'emploi, d'organisation du travail, de développement international, de communication, etc. L'appel à projets

a pour objectif d'apporter un appui de l'État aux initiatives exemplaires en la matière. Avec un budget spécifique de 20 M€ en 2010 et 2011, il permettra de soutenir une centaine de grappes d'entreprises, en leur permettant de concrétiser des projets visant à améliorer la compétitivité et la performance de leurs membres. La dynamique des grappes d'entreprises doit permettre le renforcement de la compétitivité des PME et de leur ancrage territorial. La complémentarité et le développement de relations étroites avec les pôles de compétitivité de leur domaine devront être recherchés.

🌐 www.diact.gouv.fr

@ vincent.susplugas@finances.gouv.fr